Vol V — MORINVILLE Alberta, 29 Mai, 1913 — No. 13

LE PROGRES

M.-Eugene Chartier, Directeur — "Aux Energiques l'Avenir"

A NOS COMPATRIOTES

NOS COMPATRIOTES SE FERONT UN DEVOIR D'ASSISTER A LA CONVENTION DES CANADIENS FRANCAIS A EDMONTON, LES 10, 11 ET 12 JUIN ET AU GRAND RALLIEMENT DU 1ER JUILLET A MORINVILLE, POUR CELEBRER LA FETE NATIONALE ST JEAN BAPTISTE.

M. HENRI BOURASSA SERA PRESENT AU CONGRES D'EDMONTON ET Y ADRESSERA LA PAROLE.

FEU LE REV. A. P. BERUBE

Le curé de Vonda, Sask, dort désormais son dernier sommeil au milieu des siens, à Ste Modeste, dans la province de Québec. Toute sa vie en a été une de travail, d'activité cérébrale et manuelle, consacrée à des œuvres utiles, patriotiques et méritoires.

Il avait fait des études solides, raisonnées et approfondies : il en a gardé toute sa vie la bonne et salutaire influence. Descendant de robustes pionniers du sol, il se fit colon.

Incompris, il rêva d'une province sœur dans les plaines de l'ouest, de colon dans Québec, il devint missionnaire des siens dans ces grandes prairies qui ne demandent qu'à se peupler de ceux des nôtres qui pouvaient propager et maintenir le bon renom de la race française sous un ciel qui n'est pas celui de Québec.

Il y mit toute son âme un peu aventureuse, mais que l'idéal berçait toujours, cet idéal de voir les nôtres prendre leur large part de cet héritage commun.

Comme tous les vaillants, il est mort à son poste, au milieu de ses œuvres. Qu'il repose en paix.

BORDEN ET LE SENAT

Le bill naval a été introduit à la Chambre du Sénat lundi après midi, par l'Hon. Lougheed. Il s'est évertué dans un discours qu'il a lu d'un bout à l'autre de démontrer l'urgence. On s'attend à ce que le débat se continue durant toute la semaine.

Le Sénat peut-il amendar le bill ? On prétend que non : c'est une mesure financière, et le Sénat doit l'accepter ou la refuser telle qu'elle est. On assure cependant qu'un certain groupe de sénateurs tentera d'y ajouter une clause décrétant que ce cadeau de 35 millions à la marine anglaise ne peut se faire avant d'être approuvé par le peuple canadien.

Sur les menaces faites par M. Borden, à Toronto, contre le Sénat, M. Bourassa écrit dans " Le Devoir" :

" La conclusion du premier ministre est aussi simple que brutale ; le Sénat votera la contribution, sinon le gouvernement "réformera" le Sénat.

"Cette menace sous condition-délit prévu par les lois qui gouvernent les rapports entre citoyens-est indigne du premier ministre. Elle n'est pas justifiée par les circonstances. La constitution, les faits et les propres déclarations de M. Borden en démontrent l'inanité et le caractère odieux.

"Ce n'est ni l'homme d'Etat ni l'honnête homme qui a proféré cette menace, c'est le chef, ou plutôt l'instrument d'une faction arrogante, mue par le jingoïsme et l'or du trust des armements. Le Sénat serait indigne de ses fonctions, il mériterait le mépris public, s'il cédait à cette audacieuse tentative de chantage."

LA MALLE DANS LE NORD

Dans une autre colonne, nous publions une lettre qui ne demande point d'explications. C'est un fait désormais connu que l'administration du service postal est absolument défectueuse, non seulement dans la contrée de la Rivière-la-Paix, mais même dans tout le Nord de l'Alberta. Et devant les plaintes portées chaque jour au Ministre des Postes, il semblerait qu'une amélioration est chose utile et même nécessaire.

Nous croyons que les braves colons qui peuplent cette contrée, pour en faire la plus belle au monde, méritent tout autant que les habitants des Iles de la Madeleine. Ces derniers n'ont-ils pas eu durant tout l'hiver dernier, un service de télégraphie sans fil?

M. Pelletier abandonnera-t-il les questions de marine pour s'occuper quelque peu de son département. Réveillez-vous, SIR Louis Philippe, les élections sont proches...

NOUVELLES D'EDMONTON

Jeudi soir, le Cercle Dramatique Jeanne d'Arc a joué les "Crochets du Père Martin". Le succès a été merveilleux sous tous les rapports et tous les actrices et acteurs ont eu leur part d'applaudissements.

Mentionnons parmi les acteurs M. A. Hervieux, qui a interprété très bien le Père Martin, M. Humbert, "Armand Martin", A. Leclaire, "Félicien" ; E. D. Doré, Charançon", Geo. Lambert, Laurent" et "Le Garçon d'Hotel" U. J. Blais, "Le capitaine Dubourg", D. Bergeron, "Bastien" et "Gérard", P. Leclaire, "le Marquis" et un matelot. Parmi les demoiselles : Mlles E. Dussault, L. Coupez, D. Bérubé, E. Bérubé, J. Bérubé, C. Coupez et M. Coupez.

Ajoutons que le Directeur artistique est M. Paul Mauvier. A lui revient certainement une grosse part du succès obtenu.

Le Cercle Jeanne d'Arc ne s'arrêtera point après ce premier succès. Il jouera à Morinville dimanche prochain au soir. Nos concitoyens se feront un plaisir de prodiguer à ces jeunes gens entreprenants un cordial accueil. Ne ménageons point nos encouragements aux jeunes qui savent se donner de la peine pour arriver au succès.

-Les Chevaliers de Colomb ont eu une grande initiation samedi dernier. 76 nouveaux membres ont été admis. Un banquet a été donné en l'honneur des invités, la plupart venant de Calgary.

M. E. F. Ryan, avocat de Calgary, a répondu à la santé des Nouveaux Membres. Le Dr. M. C. Costello, aussi de Calgary, a répondu à la santé de Nos Hôtes. MM. T. P. Malone et Wilfrid Gariépy C. R., adressèrent aussi la parole.

NORTH EDMONTON

Desastreux Incendie

Un désastreux incendie a dévasté Nord Edmonton samedi dernier. L'hôtel Nord Edmonton, de M. J. Martel, un bureau d'immeubles, une boutique de boucher, un magasin de fruits, un restaurant, une maison, la salle de billard de J. Coté, deux boulangeries, un magasin vide, le bureau de J. C. O. Brière, le magasin de M. Brière et deux petites maisons ont été détruits. On a craint un moment que les Abattoirs Swift y passeraient mais le vent est resté dans une autre direction. Nos sympathies à nos compatriotes et à notre ami M. Brière.

LEGAL ALTA

Tout est prospérité à Légal. Les semences sont terminées et tout promet une fructueuse récolte.

M. le curé Guertin est encore à Edmonton, où il a subi une heureuse opération. Nous lui souhaitons un prompt recouvrement

M. Rémi Baert a déménagé dans son nouveau magasin, en face de l'Hotel St-Emile. M. Rouleau a pris le magasin de ce premier. Leur assortiment de marchandises est complet et tous deux espèrent avoir les encouragements de leurs comparoissiens.

Plusieurs nouveaux colons sont arrivés dans le village et occupent de nouvelles maisons.

La Cie Legal Land a ouvert ses nouveaux bureaux, en face de l'Hotel St-Emile. Les affaires sont bonnes depuis. Ils ont vendu plusieurs fermes dans les environs du village.

-L. N. Sabourin a acheté le N. O. 28-58-25, appartenant à Antoine Bolduc. M. Sabourin vient de Woonsocket, R. I.

-Chas. LeBelle, de Diligence, Alta, a acheté le S. O. 10-57-24, appartenant à Armand Fauteux.

-E. Rondeau, des Etats-Unis a acheté le N. O. 8-58-25, appartenant à Adélard LeClerc.

-M. St. Onge, de la province de Québec, a acheté la terre de M. Bougie, aussi bien que 360 acres de la Western Land.

-M. Desmarais, de Montréal, a acheté le S. E. 17-58-24 appartenant à M. Fauteux.

-M. Morrier, de Terrebonne, P. Q. a acheté la ferme appartenant autrefois à M. Remoire, de Légal.

-M. Montpetit, de Legal a acheté le N. E. 17-57-24, de la Western Land Co. Toutes ces terres ont été vendues par l'entremise de la Legal Land Co.

-MM P. Provost, E. Rouleau, R. Baert, J. Boisvert, et E. Rondeau sont allés à Edmonton, par affaires.

-Nous espérons que le gouvernement enverra bientôt des hommes pour installer la nouvelle ligne téléphonique. Les fils étant rendus, tout indique que l'ouvrage sera fait incessamment.

La Compagnie du C. N. R. est à construire un nouveau chemin pour la nouvelle station. Ce cera une bonne chose pour la population de Legal, le vieux chemin étant devenu impraticable.

NOUVELLES ETRANGERES

Pertes de vie

A Long Beach, Cal., quarante personnes perdent la vie dans un ecroulement d'estrade. Une cinquantaine sont sérieusement blessées. Les victimes, sujets anglais ou ex-sujets anglais, étaient réunies pour célébrer la Fête de l'Empire.

Un navire coule

Le vapeur américain "Nevada" est coulé dans le golfe de Smyrne avec près de deux cents passagers. Il laissait le golfe et voulant éviter un navire russe il passa sur des mines, disposées par les Turcs pendant la guerre des Balkans. Le navire français Bruix lança des chaloupes. Le navire coulé appartenait à une compagnie turque mais portait le drapeau américain.

Deplacement

L'Italie envoie en Tripoli 20,000 hommes de troupes pour soumettre les Arabes rebelles.

POLITIQUE FEDERALE

Le Sénat a renvoyé le bill des bonnes routes recommandant quelques modifications à M. Borden et à son gouvernement. Le premier ministre considérant tout changement impossible, il est probable que cette loi tombera à l'eau.

NOUVELLES LOCALES

—Dimanche dernier, M. Edward F. Ryan, avocat de Calgary, ex-député d'Etat des Chevaliers de Colomb, pour la province d'Alberta, le Dr Costello, aussi de Calgary, Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb de Calgary, M. Wilfrid Gariépy, M. M. P., et M. L. A. Giroux, avocat, d'Edmonton et M. Fleuri Perron, de St-Albert, étaient de passage à Morinville. Visitant les ateliers du "Progrès", le Dr Costello s'est rappelé qu'il avait été durant seize années de sa vie imprimeur et il a laissé sur le bureau du chef d'atelier ces quelques lignes composées de sa main :

Dr. M. C. Costello was a visitor in Morinville Sunday. He hails from Calgary.

Les visiteurs sont retournés à Edmonton dans la voiture de M. Gariepy. Ils ont été enchantés de notre pays.

Il serait à souhaiter que tous les gens mettraient leurs maisons comme celles que nous voyons peinturées avec les Peintures Ramsay. Seules les Peintures Ramsay donnent le fini et la qualité désirés. Demandez à J. N. Côté, de Morinville, Alta, de vous montrer les couleurs dont on se sert par tout le Canada.

—M. et Madame François Pauzé, de New Glasgow, dans le comté de Terrebonne, parents de notre jeune ami Paul Pauzé, sont en visite à Morinville et St Albert.

—Samedi, nous avons eu la visite de MM. U. Blais, G. Lambert E. Doré du Cercle Jeanne d'Arc, d'Edmonton. Ils reviendront dimanche prochain pour donner une représentation dans la salle Paroissiale.

FEU EDOUARD DUBUC



Nous sommes heureux de publier la vignette de M. Edouard Dubuc dont nous annoncions la mort et les funérailles dans notre dernier numéro. Fils de notre concitoyen, M. Charles Dubuc, le défunt n'était âgé que de 23 ans.

M. Borden se trompe en proclamant qu'il y a urgence et en offrant $35,000,000 à l'Angleterre. Libéraux et conservateurs ne conviennent que d'une urgence, celle de se procurer du bon tabac et des cigares délicieux, chez J. A. Mc Neil, au No 243 Jasper Ouest.

Dimanche dernier au soir, les Artisans C. F. de Morinville se sont réunis dans la Salle Paroissiale. Deux nouveaux membres ont été accepté, M. et Mme M.-E Chartier. M. le curé Gauthier, M. H. Boissouault et M. le Dr Amyot présidaient à la réception. La soirée s'est passée très agréablement. On fait des vœux pour que les Artisans convient souvent les membres de nos différentes société à ces intéressantes réunions.

M. Chartier, invité à prendre la parole, a fait l'éloge des Artisans, auquel lui et sa dame appartiennent maintenant. Il s'est déclaré adversaire des sociétés neutres et encore plus des sociétés inspirées par la franc-maçonnerie. "Le ciel s'assombrit, a dit M. Chartier, et il est temps pour tous nos compatriotes de s'unir pour mieux résister contre l'assaut. Imitons les anglais en encourageant les nôtres. Soyons de véritables patriotes et de bons catholiques".

A TRAVERS LE CANADA

Abolition du Francais

D'après une dépêche de Warren, Nouvel-Ontario, au "Droit" d'Ottawa, l'inspecteur surveillant White qu'on dit être un Leblanc, d'origine, aurait déclaré aux Commissaires d'écoles de cette municipalité : "Vous avez beau faire, c'est l'intention de mes supérieurs d'abolir le français dans l'Ontario, et dans deux ans, il n'y aura plus de français dans cette province." . . . .

DEPARTMENT of EDUCATION

PUBLIC NOTICE

By the Board of Trustees of The Thibault R. C. S. D. No. 35 of the Province of Alberta.

WHEREAS it is deemed expedient by the Board of Trustees of the Thibeault R. C. S. D No. 35 of the Province of Alberta, that the sum of $14 000. dollars should be borrowed on the security of the said District by the issue of Debentures repayable to the bearer in 20 equal consecutive annual instalments with interest at the rate of not more than eight per centum per annum for the following purposes, namely : of building and equiping school house and acquiring a site the said school house to be built in brick veneer.

THEREFORE notice is hereby given by the Board of the said District that unless a poll of the ratepayers of the said District for and against the said District for and against the said debenture loan is demanded as provided by the School Ordinance the said Board will apply to the Minister of Education for authority to borrow the said sum by debentures.

Of which all persons interested are hereby notified, and they are required to govern themselves accordingly.

NOE BEAUPRE
Chairman

Dated at the Town of Morinville, this 26th day of May 1913.

INSTRUCTIONS TO RATEPAYERS

In town districts a poll may be demanded on any debenture loan by twenty ratepayers respectively.

Every demand for a poll should be delivered to the secretary of the district or in his absence to the chairman of the board within fifteen days from the date of posting these notices.

LE CANADA ET LA MARINE

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

(Suite)

Les frontière* de l'Afghanistan ont été, il y a quelques années, une question brulante pour le ministère des affaires étrangères ; mais la Russie n'étant plus en état de se montrer agressive, cette question a été, ces années dernières, mise en oubli. Elle peut, cependant, renaître. Lorsque, l'année dernière, l'empereur d'Allemagne envoyait des navires de guerre à Agadir, le ministère des affaires étrangères dut prendre une décision immédiate sur la question de savoir si on permettrait à l'Allemagne de prendre pied dans l'Afrique septentrionale. Serait-ce la également une question à laquelle le Canada seeait intéressé et sur laquelle il serait consulté ? Il me semble que ce serait là ouvrir la porte à des conséquences qui doivent être sérieusement étudiées avant de rien décider. Je n'entends point condamner l'attitude prise par mon très honorable ami ; pour le moment, je ne l'approuve, ni netla condamne : le sujet est trop nouveau. Mais sur ce quoi j'appelle son attention et celle de la Chambre, c,est que nous ne pouvons attendre que cette question soit règlée pour nous prérarer a la défense. Peut-être ne le serait-elle pasde sitôt. Mais qu'elle se règle d'elle-même, et, en attendant, faisons nos préparatifs

L'AUTONOMIE EST LA VRAIE BASE DE L'EMPIRE

Mon très honorable ami a terminé la partie démonstrative de son discours en disant que, s'il a re·

(A suivre)

FEUILLETON DU "PROGRÈS"

Les Etrangleurs du Bengale

Louis Boussenard

(50)

Près du chien, et agonisant comme lui, était étalé, sur le dos, un homme, un indigène, qui semblait incapable de faire un mouvement, d'articuler une parole.

"Bob ! s'écria Patrick, Bob ! mon bon chien... c'est donc toi ?"

Au son de cette voix aimée, le brave animal se dressa le long de la porte et, à bout de souffle, eut un aboi tout rauque, tout cassé, qui voulait dire à la fois ses misères, ses tortures, sa joie de bête affectueuse et dévouée.

Aux cris de l'animal succéda un gémissement de l'homme toujours vautré sur le sol. Un moribond, lui aussi, un de ces épouvantables squelettes, un de ces martyrs de la famine comme Patrick et sa sœur en avait tant vu au Camp de la misère.

Et Patrick s'écria, douloureusement apitoyé :

"C'est probablement un de ces malheureux qui nous accompagnaient, et qui a échappé au désastre."

Pendant qu'on ouvrait la porte de fer qui lentement, comme à regrèt, roulait sur ses gonds, le jeune garçon ajoutait :

"Bob nous a suivis à la piste, et lui a suivi Bob"

Par l'ouverture enfin praticable, le chien s'élançait vers son maitre, usait de ses dernières forces à sauter, à japper, à se rouler avec une sorte de frénésie qui émouvait profondément le capitaine.

Le jeune garçon avait pris à bras-le-corps Bob, le serrait, contre sa poitrine, comme un être humain, et ne sachant plus quels mots lui dire, quelles caresses lui prodiguer, embrassa son museau noir comme une truffe.

Dès que le chien fut entré dans la forteresse, le fakir, sans plus s'occuper de l'homme, allait fermer la porte.

Ce dernier eut un nouveau gémissement, plus navrant, plus angoissé encore s'il est possible.

Le fakir haussa les épaules et grogna :

"La pagode n'est point un hôpital anglais !

"C'est un lieu sacré où ne peuvent entrer les premiers venus...

—Mais, s'il meurt ! s'écria Sans-le-Sou dont l'âme généreuse s'indignait d'une telle dureté.

—C'est son affaire !

—Voyons, fakir, nous ne pouvons pas laisser périr devant nos yeux ce malheureux...

"Il lui faudrait lui donner des soins...

—Tu es le salib, commande... moi je ne suis que le plus dévoué de tes serviteurs.

—Eh bien j'ordonne qu'on l'emporte dans la pagode, qu'on lui procure à manger, qu'on panse ses plaies, en un mot qu'on fasse pour lui tout ce que réclame son état et et que commande l'humanité.

—C'est bien, sahib, tu vas être obéi sur l'heure !

"Mais puisses-tu jamais ne te repentir de ta bonne action !"

Le capitaine saisit le moribond sous les aisselles et, sur son ordre formel, le fakir, avec une extrême répugnance, l'empoigna par les jambes. Tous deux "emportèrent jusque dans la pagode, pendant que Patrick, ravi d'avoir retrouvé son chien, fermait la marche.

L'homme, plus que le chien succombait aux tortures de la faim Ce dernier avait dû trouver en route quelques victuailles, de rencontre, dont l''autre avait été privé.

Sans-le-Sou, qui n'avait jamais vu les victimes de la famine aux Indes, ne pouvait pas concevoir que l'on pût ainsi maigrir sans succomber.

(A suivre)

PERDU

Perdu sur le chemin de St-Albert un sac contenant deux brosses, des remèdes, un lot d'entraves et un licou. Récompense à qui retournera ces objets à la Morinville Livery, Morinville, Alta.

LE PROGRES

Publié chaque jeudi par La Compagnie de Publication Progressive à Resp Ltée

On devra adresser toutes communications à:

"LE PROGRES"
Morinville, Alberta.

JULES LECERF, REPRESENTANT A EDMONTON

PRIX DE L'ABONNEMENT.

CANADA	$1.00	par an
ETATS-UNIS	$1.50	" "
EUROPE	$2.00	" "

Le service postal de M. Pelletier

LETTRE OUVERTE

Peace River, Alta, Mai 7, 1913

Le Progrès
Morinville.

Monsieur,

Je vous inclus $1.00 pour un an d'abonnement. Nous aimerions beaucoup à continuer à recevoir "Le Progrès", seulement, j'ai décidé ne plus recevoir aucun journal que lorsque le service de la malle se fera plus régulier. Nous avons été huit semaines l'automne dernier sans aucune nouvelle du dehors. Voilà que cela se répète ce printemps. Les journaux ne parviendront pas jusqu'ici que lorsque la navigation sera ouverte. Alors à quoi sert de s'abonner aux journaux si on ne les reçoit que neuf à dix mois par année. C'est là l'unique raison qui me fait retirer mon nom. Lorsqu'on aura vu à ce que la malle nous arrive beau temps mauvais temps, alors je serai heureux de souscrire de nouveau.

Votre très dévoué,
JOHN B. COLLINS.

NOTICE TO J. J. R. MORIN

TAKE NOTICE that Hormisdas Boissonnault and Alphonse Brissette have entered an action against you in the District Court of Alberta, Judicial District of Athabasca, for the recovery of the sum of $268.60 being for rent, supplies and money advanced by them to you or on your behalf; and for the cancellation of the lease entered into between you and the plaintiffs.

AND FURTHER TAKE NOTICE that a seizure has been made by the Bailiff of all property belonging to you in the said Town of Morinville, and you are notified that if you dispute the said claims you do within thirty (30) days of the first insertion of this advertisement, cause to be entered for you in the office of the Clerk of the said Court an Appearance, and within six (6) day thereafter, file with the said Clerk, statement of your defence.

AND FURTHER TAKE NOTICE that in default of so doing, the plaintiffs may proceed in said action and judgment may be given in your absence and the property seized as aforesaid sold on behalf of the plaintiffs.

DATED AT EDMONTON this 19th day of May, A. D. 1913.

Gariepy, Giroux & Dunlop,
Solicitors for the Plaintiffs.

Town of Morinville

BY-LAW No. 2.

A By-law to provide, by the issue of debentures, for the sum of Ten Thousand Dollars ($10,000.00) for the purpose of redeeming, subtituting to, and cancelling the debentures issued by the Town of Morinville for Ten Thousand Dollars ($10,000,00) under By-law No. 1;

WHEREAS by hypothecation of the debentures issued under By-law No. 1 of the Town of Morinville in favour of the Royal Bank of Canada, money has been raised and expended by the Municipal Council of the Town of Morinville for the purposes mentioned in said By-law No. 1; and

WHEREAS the said Bank has requested that the terms of repayment of the said debentures be be varied and the repayments effected by annual instalments in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years which the debentures are to run; and

WHEREAS no payment has been made by the said Town in respect of the said debentures; and

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Morinville is desirous of complying with the request of the said Bank and of cancelling the said debentures issued under the authority of By-law No. 1 as aforesaid, and of issuing new debentures in substitution thereto; and

WHEREAS for the purposes aforesaid it is necessary and expedient that the debt of $10,000,00 be created and that the said sum of$10,000,00 be borrowed by means of the issue of debentures of the Town of Morinville for an amount not exceeding that sum, and the said sum should be repayable within period of Nineteen (19) years from the first day of August, A. D. 1913 and bear interest at the rate of six (6) per cent per annum and shall be repayable annually in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of nineteen years during which the debentures are to run; and

WHEREAS the amount of the whole rateable property in the Town of Morinville, according to the last revised assessment roll is $199,907; and

WHEREAS the total amount of the existing debenture debt of the said Town of Morinville is $10,000,00 issued in virtue of By-law No. 1 of the said Town; and

WHEREAS it is expedient that this By-law should take effect on the day of the final passing thereof:

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of Morinville duly assembled, enacts as follows:—

1. The Mayor and Secretary-Treasurer of the Town of Morinville are hereby authorised and empowered to borrow for the purpose aforesaid in the name and on behalf of the Town, the sum or sums not exceeding in the aggregate the sum of Ten Thousand Dollars($10,000,00) and to issue one or more debentures of the Town for such sum or sums borrowed.
2. The said indebtedness and the debenture or debentures issued in respect thereof shall be repayable over a period of nineteen (19) years from the first day of August, A. D. 1913 and such debentures shall bear interest at the rate of six (6) per cent per annum from such date and will be repayable by annual instalments over the period of nineteen years in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years during which the debentures are to run.
3. This By-law shall take effect on the final passing thereof.
4. During the currency of the said debentures there is hereby imposed and there shall be raised and levied annually a special general rate of all rateable property in the municipality at the same time and in the same manner as the ordinary general municipal taxes, a sum sufficient to meet the amount of the annual payment of principal and interest due in each year in respect of the said debentures.
5. Thereas there has been already issued by the Town in terms of By-law No. 1 debentures to the value of Ten Thousand Dollars ($10,000,00 which have been hypothecated to the Royal Bank of Canada; and WHEREAS the said Royal Bank of Canada has requested that the debentures issued in terms of By-law No. 1 should be varied as regards the method of repayment, and it has been arrenged that the debentures to be issued hereunder should be substituted for those now held by them as aforesaid; IT IS RESOLVED that on the issue of the debentures to be granted hereunder and the delivery of same to the Royal Bank of Canada, the debentures issued in terms of By-law No. 1 as aforesaid shall be cancelled, and the cancellation entered in the Debenture Register of the Town.
6. The votes of the burgesses for and against this By-law shall be taken at the office of the Secretary-Treasurer in the Town of Morinville on Monday, the 16th. day of June, A. D. 1913 between the hours of 10 o'clock in the forenoon and 7 o'clock in the afternoon.
7. For the purpose of taking such votes, the following person is appointed Returning Officer:— J. B. DALPHOND.
8. The Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville at the hours of 11 o'clock a. m. on Monday, the 2nd. day of June, A. D. 1913 is hereby fixed as the place where and the time when the Mayor will be present to make such proper appointments as may be required to make of the persons to attend at the polling place and at the final sunuing up of the votes by the Returning Officer on behalf of the persons interested in promoting or opposing the passing of this By-law.
9. The office of the Secretary-Treasurer of the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Friday, the 20th. day of June A. D. 1913 is hereby fixed as the place and time where and when the Returning Officer will sum up the number of votes given for and against this By-law.

PASSED provisionally in Council this 20th day of May, A. D. 1913.

AUG. FORGET,
Mayor.

J. B. DALPHOND,
Secretary-Treasurer

PUBLIC NOTICE is hereby given that the above is a true copy of a proposed By-law which has been introduced and which may finally be passed in the event of the assent of the burgesses being obtained thereto within four weeks of the voting thereon; and that upon the day, namely, Monday, the 16th. day of June, A.D. 1913 and the place, namely, the Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville, fixed for the taking of the votes of the burgesses thereon, the voting will be held between the hours of 10 a. m. and 7 p. m.

J. B. DALPHOND,
Returning Officer.

BY-LAW No. 3.

A By-law to provide, by the issue of debentures, for the sum of Six Thousand Dollars ($6000.00) for the purpose of opening up streets, grading streets, constructing sidewalks and digging ditches in the Town of Morinville, in the Province of Alberta; and

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Morinville is desirous of opening up streets, grading streets, digging ditches and constructing sidewalks within the boundaries of the said Town; and

WHEREAS it has been duly estimated that for the purposes aforesaid it will be necessary to provide the sum of $6000.00; and

WHEREAS the said Council deem it advisable that the said sum of $6000.00 should be borrowed by means of the issue of debentures of said sum, instead of paying the same out of current revenue; and

WHEREAS for the purposes aforesaid it is necessary and expedient that a debt of $6000.00 be created and that the said sum of $6000.00 should be borrowed by means of the issue of one or more debentures of the Town for an amount not exceeding that sum should be repayable within a period of Twenty-(20) years from the date of the debentures to be issued therefor, and bear interest at the rate of six (6(per cent and shall be repayable annually in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of twenty years during which the debentures are to run; and

WHEREAS the amount of the whole rateable property in the Town, according to the last revised assessment roll is $199,907; and

WHEREAS the total amount of the existing debenture debt of the Town is Ten Thousand Dollars ($10,000.00) and is for local improvement debts secured by special assessment; and

WHEREAS it is expedient that this By-law should take effect on the day of the final passing thereof;

NOW THEREFORE the Municipal Council of the Town of Morinville enacts as follows:—

1. The Mayor and Secretary-Treasurer of the Town of Morinville are hereby authorized and empowered to borrow for the purposes aforesaid in the name and on behalf of the Town, the sum or sums not exceeding in the aggregate the sum of Six Thousand Dollars ($6000.00) and to issue one or more debentures of the Town for such sum or sums borrowed.
2. The said indebtedness and the debenture or debentures issued in respect thereof shall be repayable over a period of twenty years from the first day of July, A. D. 1913 and such debentures shall bear interest at the rate of six (6) per cent per annum from such date and will be repayable by annual instalments over the period of twenty years in such manner that each instalment of principal and interest shall be as nearly as possible equal in each year of the period of years during which the debentures are to run.
3. This By-law shall take effect on the final passing thereof.
4. During the currency of the said debentures there is hereby imposed and there shall be raised and levied annually a special general rate of all rateable property in the municipality at the same time and in the same manner as the ordinary general municipal taxes, a sum sufficient to meet the amount of the annual payment of principal and interest due in each year in respect of the said debentures.
5. The votes of the burgesses for and against this By-law shall be taken at the office of the Secretary-Treasurer in the Town of Morinville on Monday, the 16th. day of June, A.D. 1913 between the hours of 10 o'clock in the forenoon and 7 o'clock in the afternoon.
6. For the purpose of taking such votes, the following person is appointed Returning Officer:— J. B. DALPHOND.
7. The Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Monday, the 2nd day of June, A.D. 1913 is hereby fixed as the place where and the time when the Mayor will be present to make such proper appointments as may be required to make of the persons to attend at the polling place and at the final summing up of the votes by the Returning Officer on behalf of the persons interested in promoting or opposing the passing of this By-law
8. The office of the Sercetary Treasurer of the Town of Morinville at the hour of 11 o'clock a. m. on Friday, the 20th. day of June, A. D. 1913 is hereby fixed as the place and time where and when the Returning Officer will sum up the number of votes given for and against this By-law.

PASSED provisionally in Council this 20th day of May, A.D. 1913.

AUG. FORGET,
Mayor.

J. B. DALPHOND,
Secretary-Treasurer,

PUBLIC NOTICE is hereby given that the above is a true copy of a proposed By-law which has been introduced and which may finally be passed in the event of the assent of the burgesses being obtained thereto within four weeks of the voting thereon; and that upon the day, namely, Monday, the 16th. day of June, A. D. 1913 and the place, namely, the Secretary-Treasurer's office in the Town of Morinville, fixed for the taking of the votes of the burgesses thereon, the voting will be held between the hours of 10 a. m. and 7 p. m.

J. B. DALPHOND,
Returning Officer.